

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Morlaix

Introduction

L'association A Pied A Vélo en pays de Morlaix est née fin décembre 2015. Elle a pour buts de promouvoir les déplacements doux et actifs sur le territoire de Morlaix Communauté. Elle milite pour une priorisation des aménagements pour les piétons, sur les vélos, sur les transports en commun et enfin les véhicules individuels motorisés, dont la place doit reculer afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants (santé, cadre de vie, pollution, dangers, sédentarité, lien social).

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : avenue de Wurselen, avenue de Truro, route de Lannion, Boulevard de Réo, route de Carhaix/route de Brest... (liste non exclusive). *Ces aménagements cyclables, sur les axes structurants de Morlaix, doivent se faire en considérant un ensemble plus vaste de déplacements urbains à définir urgemment (Plan de Déplacements Urbains), et se faire en liaison avec les itinéraires cyclables inter-communaux*

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Morlaix doit absolument travailler en intelligence avec le schéma cyclable communautaire, dont la 1e partie a été adoptée en octobre 2019.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Là encore, un Plan de Déplacements Urbains est à établir d'urgence, afin de mettre en cohérence les zones 30, les axes de transit, les quartiers résidentiels.

Action n°6 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. La places des Otages doit cesser d'être une 2x2 voies en plein coeur de ville.

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Le travail largement commencé vers une généralisation du 30 km/h en ville de Morlaix doit continuer vers une plus grande

cohérence et lisibilité. La démarche « Ville Prudente » ne peut se résumer à instaurer une réduction de la vitesse sans réaménagements forts.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *La généralisation des sas vélos doit être rapidement effectuée. En parallèle, une réflexion doit s'engager sur la pertinence de certains feux tricolores. Un travail autour des Double Sens Cyclables, obligatoires en Zone 30 depuis 2011 sauf arrêté motivé, doit être engagé.*

Action n°9 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Une réflexion doit pouvoir s'engager pour la fermeture de certaines rues devant écoles aux horaires de forte intensité de trafic, avec la mise en place de parkings relais et de parcours sécurisés vers les établissements (proposition : commencer par l'allée du Poan Ben).

Action n°10 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement. Les 4 places emblématiques de Morlaix doivent pouvoir retrouver leur attrait : pour cela, la réflexion sur l'offre de stationnement doit se poursuivre, et pas seulement en termes de gratuité ou de zonage.

Action n°11 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé au Pôle d'Echange Multimodal, à l'office du Tourisme, place des Otages, place Puyo, place René Cassin, à l'entrée de l'hôpital, à minima, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Une cartographie est à disposition pour la ville de Morlaix, d'emplacements prioritaires pour des arceaux vélos et des consignes sécurisées.

Action n°14 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

En priorité, les écoles Jean Jaurès, Emile Cloarec et Jean Piaget doivent pouvoir bénéficier de ce

programme.

Il est également souhaitable de créer des « plateaux cyclables d'apprentissage » ouverts à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo ; l'aménagement de la cour de l'école Jules Ferry de St Martin des Champs est un exemple à suivre d'une piste pédagogique à installer sur le territoire de Morlaix.

Action n°18 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°19 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°20 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.